

DROIT AU BUT



Dura lex sed lex

OU

l'exemple romain de rigueur et d'impartialité

La culture romaine, comme d'autres, a beaucoup donné à la culture moderne, et plus spécialement en ce qui concerne le domaine du droit. C'est pourquoi, beaucoup de concepts juridiques sont d'origine romaine ou latine. Ainsi le précepte latin «Dura lex, sed lex», toujours d'actualité, témoigne du respect que les Romains avaient pour la loi. Que signifie cette expression. Facile pour ceux de nos amis de la section littéraire. Car, ils savent qu'elle signifie : «La loi est dure, mais c'est la loi». Voyons ce qui se passe autour de nous, dans notre capitale et dans les autres villes de notre pays. Serions-nous tenté de penser que la loi est réellement respectée dans notre pays ? Nous

avons déjà parlé de l'anarchie qui règne, par exemple, dans les ronds et autres places de la capitale où chacun stationne là où il veut, provoquant ainsi des embouteillages et parfois même des accidents. Et que dire des tenanciers des débits de boissons ou des églises de réveil qui dérangent tout le monde, de jour comme de nuit ? Ou encore des garages anarchiques qui encombrant les rues et avenues de notre capitale ? Tout cela, au grand mépris de la loi et surtout à l'indifférence de ceux qui devaient la faire respecter.

Dura lex sed lex

=

La loi est dure, mais c'est la loi.

L'histoire de Junius Brutus nous rappelle la rigueur et le respect romains pour la loi.

Après avoir chassé Tarquin le Superbe, le dernier roi romain de souche étrusque, L. Junius Brutus créa la république dont il fut un des deux premiers consuls. Une loi fut promulguée, infligeant la peine de mort à quiconque détruirait la république en tentant un retour à la royauté.

Brutus est informé d'un complot ourdi par ses deux propres fils avec d'autres jeunes nobles visant à rétablir Tarquin le Superbe sur le trône. Quelle dure épreuve pour Brutus ! Sans hésiter et suivant en cela la loi, il les fit arrêter sans état d'âme et, écoutant seulement la rigueur de la loi, il ordonna impitoyablement la mise à mort de ses deux fils ainsi que celle des autres conjurés. Pourrais-tu, si tu avais une parcelle de pouvoir, appliquer la loi, dans toute sa rigueur et contre tes intérêts personnels, comme l'a fait Brutus pour l'honneur de Rome ? Evidemment, nous n'encourageons pas la peine de mort. Mais ce qu'il faut retenir de L. Junius Brutus, c'est le respect de la loi qu'il n'hésite pas à faire appliquer même à son propre fils pour l'intérêt de la communauté. Voilà un exemple à suivre pour redresser notre pays.

KINGANA-NSALA-SENGHOR

Marcus Junius Brutus
(85-42 avant Jésus-Christ)



Mwana Mboka